

Aperçu général des droits sociaux garantis par la Charte Sociale Européenne révisée et la jurisprudence du Comité Européen des Droits Sociaux, sa mise en œuvre au niveau national

Carmen Salcedo Beltrán

Professeure Droit du Travail et de la Sécurité Sociale. Faculté de Droit. Université de Valence
Consultante Experte Internationale du Conseil de l'Europe (Service de la Charte Sociale Européenne)

Social rights protection of internally displaced people and other vulnerable groups: European Social Charter, other European standards and administrative courts case law in Ukraine

Webinar 25 novembre 2020

La seule chose nécessaire pour faire une réalité la mise en œuvre de la Charte Sociale Européenne et de la jurisprudence du Comité Européen des Droits Sociaux est d'avoir la volonté de le faire

-La *mise en œuvre* de la Charte Sociale Européenne et jurisprudence du CEDS. *Progrès...*

- Les droits sociaux
- Le constitutionalisme et la justice sociale.
- Les valeurs de la démocratie

-Surmonter une vision réductrice et obsolète de l'effectivité (terme plus large que justiciabilité) de «notamment» cette source internationale et de l'organisme de supervision

Aperçu général de la mise en œuvre au niveau national

- I) Notions de base au regard de la mise en œuvre
- II) Le niveau de la mise en œuvre de la Charte Sociale Européenne et de la jurisprudence du Comité Européenne moyennant l'illustration de certains États Parties.
- III) L'examen de l'Espagne: parmi les pays les plus avancés au regard de la mise en œuvre (très compliqué mais réalisable)

Aperçu général de la mise en œuvre au niveau national

- I) Notions de base au regard de la mise en œuvre
 - Déficits de connaissance. Trois domaines:
 - Sur la Charte Sociale Européenne
 - Sur le Comité Européen des Droits Sociaux
 - Sur le placement du traité et de la jurisprudence dans le système de sources de l'ordre normatif et leurs règles d'articulation à l'échelle interne
 - «Contrôle de constitutionnalité» versus le «contrôle de conventionnalité»

Aperçu général de la mise en œuvre au niveau national

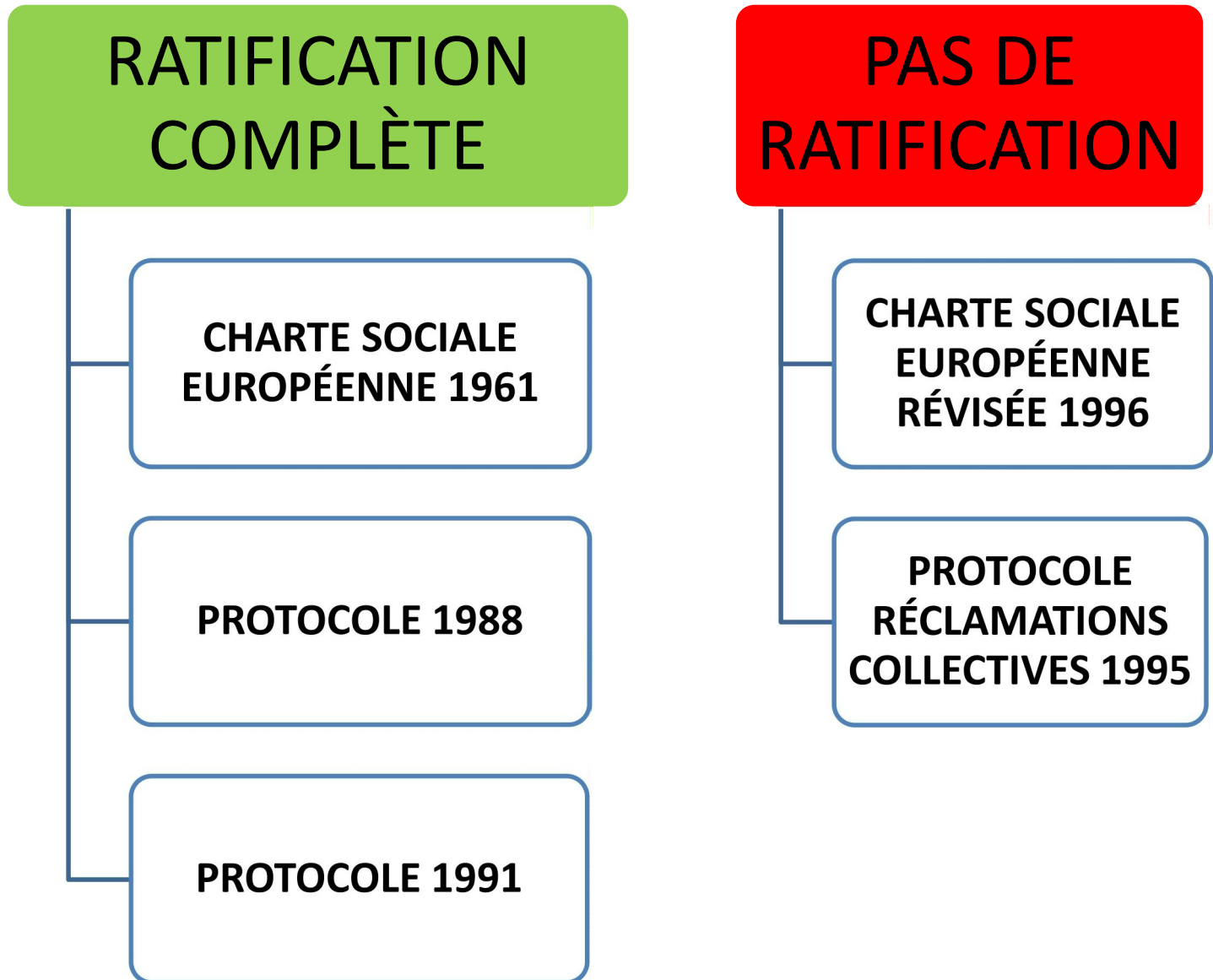
- II) La mise en œuvre de la Charte Sociale Européenne et de la jurisprudence du Comité Européenne moyennant l'illustration de certains États Parties.
 - En général, le panorama révèle les déficits.
 - Des évolutions positives clairement perceptibles

- Turquie
- Autriche
- Allemagne
- Belgique
- Grèce
- Italie
- France
- Espagne

Aperçu général de la mise en œuvre au niveau national

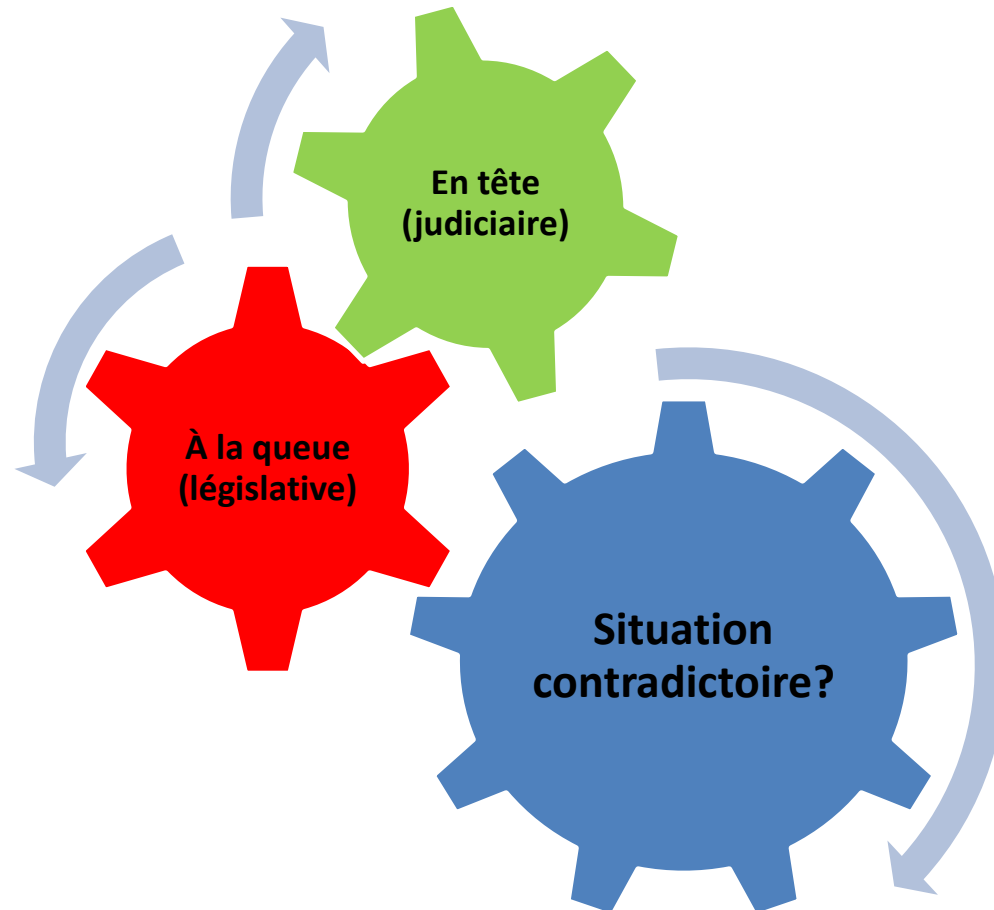
- III) L'examen de l'Espagne.
 - Parmi les pays les plus avancés au regard de la mise en œuvre
 - Très compliqué mais réalisable

I. PRÉSENT Niveau législative (à la queue)



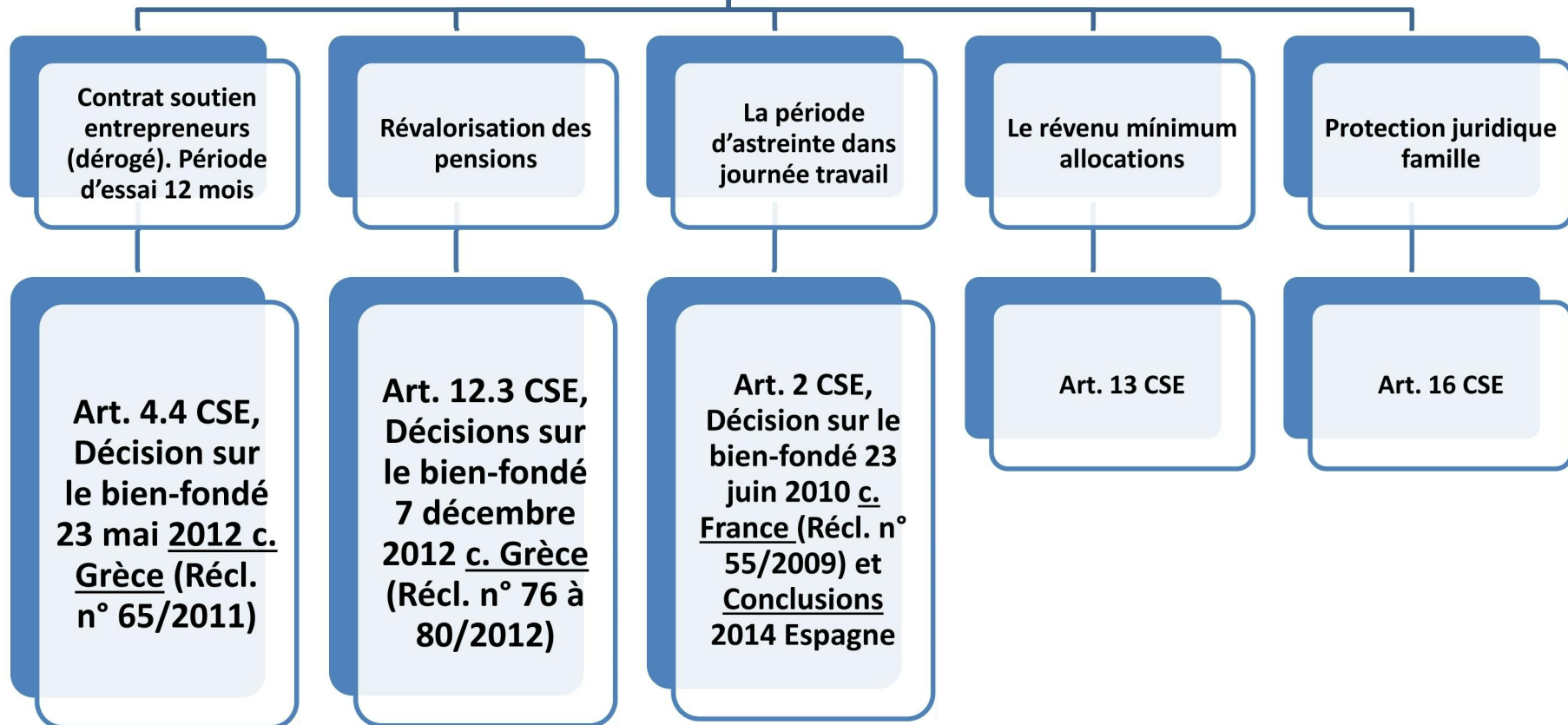
II. PRÉSENT Niveau judiciaire (en tête)

- Espagne: pays le plus a progressé au regard de la mise en ouvre de la CSE et la jurisprudence du CEDS
 - Conclusions et Décisions sur le bien-fondé (sans ratification du Protocole)



PREMIÈRE ET DEUXIÈME INSTANCE JUDICIAIRE (mise en œuvre)

5 matières (2013-2019)



II. PRÉSENT Niveau judiciaire (en tête)

- En plus...**Arrêt 140/2018, 20 décembre 2018 Tribunal Constitutionnel**
 - Le plus important en ce qui concerne le contrôle de conventionnalité (FJ 6º)
 - 1º. Ferme et incontestable soutien première et deuxième instance judiciaire
 - 2º Statue l'obligation de la première et deuxième instance de «sélectionner» le droit applicable et «d'écarter» la loi qui ne respecte pas un Traité
 - Le Tribunal Constitutionnel n'a pas le dernier mot concernant les garanties des droits

PREMIÈRE e INSTANCE JUDICIARE (mise en œuvre)
2 matières plus en 2020

**Droit à la sécurité et
l'hygiène travail face à
licenciement absences
maladie**

Art. 3 CSE
**Conclusions I (1969),
Conclusions II (1971) et
Conclusions XIV-2 (1988)**

Indemnisations licenciement abusif
Art. 56 Statut des Travailleurs

Art. 24 CSE révisée (via Convention 158 OIT)
**Décision sur le bien-fondé 8/9/2016, *Finnish Society of Social Rights*
c. Finlande, recl. n° 106/2014**
**Décision sur le bien-fondé 11/9/2019, *Confederazione Generale*
Italiana del Lavoro (CGIL) c. Italie, recl. n° 158/2017**

EN GUISE DE CONCLUSION...

- La mise en œuvre est réalisable en termes d'effectivité.
- Il faut respecter « **tous** » les engagements internationaux
- Les instruments juridiques soutiennent les juridictions domestiques.

*La seule chose nécessaire est
d'avoir la volonté de le faire*

Merci beaucoup (carmen.salcedo@uv.es)